

projet. Voilà pourquoi le gouvernement a accepté d'investir une telle somme.

Aussi, dans le budget qui a précédé celui de novembre dernier, le ministre des Finances (M. MacEachen) avait débloqué 200 millions de dollars pour les investir dans le projet du Bas Churchill au nom du gouvernement du Canada. C'est une contribution financière importante de la part du gouvernement du Canada. Le projet de loi à l'étude est une autre étape qui démontre comment le gouvernement s'est engagé à favoriser l'aménagement des ressources hydro-électriques.

C'est un ministre du Québec qui parraine ce projet de loi. Je tiens à l'en féliciter et à lui assurer mon appui sans réserve. Comme il vient du Québec, il comprend fort bien que les intérêts de Terre-Neuve et du Québec, en fait de tout le Canada, comme il l'a dit dans son discours, seront bien servis en favorisant par tous les moyens possible la mise en valeur de nos forces hydro-électriques.

Le projet de loi autorisera la création d'un corridor à travers le Québec pour favoriser l'exploitation des ressources hydro-électriques de Terre-Neuve. Je pense que nous sommes tous d'accord, et je crois bien que c'est le cas pour le député de Joliette, que, d'un point de vue purement économique, ce n'est pas la meilleure des solutions. Je ne suis pas en mesure de vous donner des chiffres très récents, mais je crois qu'une ligne de transport d'électricité qui traverserait le Québec depuis le Labrador ne serait pas très rentable et que la méthode la plus profitable consisterait à distribuer cette énergie par l'intermédiaire du réseau d'Hydro-Québec. C'est sûrement la solution qu'il faut rechercher pour le meilleur avantage des Terre-Neuviens. Je pense que ce projet peut être réalisé et que ce serait la solution la meilleure et la plus économique. J'espère que les trois gouvernements collaboreront pour y donner suite.

Aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a offert ses services pour réunir des représentants de Terre-Neuve, du Québec et du Canada, afin de voir si on ne pourrait pas en venir à un accord avantageux pour Terre-Neuve, le Québec et le Canada en vue d'exploiter à fond cette ressource hydro-électrique qui est si importante pour nous tous. J'espère qu'on y parviendra. Je recommande instamment à tous les gouvernement intéressés de collaborer pour trouver une solution commune.

Le gouvernement fédéral appuie cette initiative financière et autrement, car nous croyons que ce serait un bon marché pour le Canada. Le ministre des Finances a déclaré qu'il était disposé à investir des fonds et des capitaux dans ce projet. J'espère que les gouvernements se réuniront pour trouver une solution concertée. Toutefois, si cela est impossible, nous présentons aujourd'hui un projet de loi qui accorde un traitement égal à Terre-Neuve. Telle est la véritable portée du projet de loi. Il s'agit ici d'une question de principe que tous les Canadiens trouvent importante, à savoir le droit qu'a un gouvernement provincial d'exploiter et de vendre une ressource, le droit à l'égalité.

• (1700)

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a exposé dans son discours comment, selon lui, le principe d'égalité s'applique ici. Il a demandé comment réagiraient les Québécois à l'égard du gaz naturel leur provenant via une autre province si le gouvernement de cette province n'approuvait pas

Office national de l'énergie (n° 3)—Loi

que le gaz naturel traversât son territoire pour être livré au Québec. Je crois que les Québécois sont sensibles à cet argument.

Mis à part le gouvernement actuel de la province de Québec, je crois que les Québécois sont des gens justes et raisonnables. Ils veulent que l'égalité règne au pays. Ils se sont battus, et à juste titre, en faveur de l'égalité. Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre se sont battus pour l'égalité des droits linguistiques. Cette égalité existe désormais. Les langues des deux peuples fondateurs de notre pays sont sur un pied d'égalité. Voilà ce dont il est question ici. Les Québécois comprennent bien ce principe.

Le député de Manicouagan (M. Maltais) et moi-même avons en partage un territoire de cette magnifique région du bouclier canadien qui comprend le Labrador et le Québec. Ses électeurs de Fermont et les miens de Labrador City se rendent fréquemment visite. Ils se parlent et participent ensemble à des activités sportives et sociales. Ils ignorent les frontières. Ils parlent tantôt français et tantôt anglais. Le fait est qu'ils se comprennent et font fi de ce qui les sépare. Ils adhèrent au principe de l'égalité qui sous-tend ce bill.

C'est tout ce que Terre-Neuve demande. Elle demande à être l'égal devant la loi des autres provinces qui ont le droit de mettre en valeur et d'exporter leurs richesses naturelles. Nous parlons de droits et d'égalité des chances. La solution qu'apporte ce bill n'est vraisemblablement pas la meilleure, mais il importe qu'elle soit adoptée, car il s'agit d'une affaire de droits et d'égalité.

Je ne voudrais pas qu'à cause de moi, la Chambre tarde à établir ce principe. C'est important. Nous avons déjà mis trop de temps à établir le principe que l'électricité devrait être considérée comme une ressource naturelle au même titre que le gaz et le pétrole. J'estime que la Chambre devrait lire ce bill et l'adopter au plus tôt.

Nous ne pouvons différer l'application d'un principe ou différer l'égalité. Nous nous devons d'agir sur-le-champ. En un sens, nous avons déjà assez tardé. La Chambre a été saisie d'un projet de loi le printemps dernier. La population et les gouvernements ont eu tout au cours de l'été, de l'automne et de l'hiver l'occasion d'étudier ce que le gouvernement du Canada proposait et voulait. Ce projet a été présenté et examiné. On aurait pu en discuter. En un sens, il y a eu retard pendant la période d'examen de la mesure législative.

Je ne crois pas que les Québécois puissent y voir une provocation: c'est plutôt l'occasion d'établir des droits égaux. Ils comprennent ce principe. De mon point de vue, et de celui des habitants de ma province, ce projet de loi est très important. Il doit être débattu rapidement et mis aux voix sans tarder.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), j'aimerais apporter une correction. J'ai dit tout à l'heure qu'en vertu de l'ordre de la Chambre relatif aux bills énergétiques, le débat ne se poursuivait pas au-delà de 8 h 7. On m'a par la suite informé que ce n'est pas exact. Nous arrêterons en fait à 7 h 57.

En outre, je crois, mais je vais m'en assurer, que le député qui va prendre la parole au nom du Nouveau parti démocratique disposera d'au plus 29 minutes. Je vois un greffier faire un signe de la tête. C'est donc bien le temps qui reste au parti du député.